

DECISION DU MAIRE

N°DECIS_2023_18

Objet : Prestation de service : relevés topographiques pour le futur CTM

Le Maire de la Commune de Montélier,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22 ;
Vu l'article L2123-1 du code de la commande publique portant sur les marchés à procédure adaptée ;
Vu les articles R2194-2 et suivants du Code de la commande publique portant sur les modifications possibles du marché initial par avenant dans la limite de 50% de son montant initial ;
Vu la délibération en date du 8 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et pour tout marché ou accord-cadre d'un montant inférieur au seuil des procédures formalisées défini par décret » ;
Considérant le projet de création d'un centre technique municipal,
Considérant la consultation sur devis organisée pour une prestation de relevés topographiques de la parcelle où sera situé ce projet,
Considérant l'analyse des offres ;

DECIDE

Article 1

D'attribuer le marché de prestation de service à la société BIM solutions pour un montant de 1450 € HT soit 1 740€ TTC ;

Article 2

De signer le devis ci-joint et tous les documents mettant en œuvre la présente décision et tout avenant ne bouleversant pas l'économie générale du marché.

Fait à Montélier, le 22/06/2023

Le Maire,



Bernard VALLON